



vol à l'étalage en allemagne

Par **laurynda**, le **24/08/2011** à **02:21**

bonsoir, hier j'ai commis un vol à l'étalage dans un supermarché allemand d'une valeur de 37 euros et des poussières.

Cela cest passé de la maniere suivante;

Un vigil est venu vers moi, ma dit de le suivre je savais de suite ce qu'il allait m'arivait. Il ma dit de le suivre dans son bureau, ma dit de sortir ce que j'avais voler, je n'ai pas ripostais. Il a calculer les couts estimés, a pris mes coordonnés, ma fait signé des papiers aprouvant avoir commis un vol. Ainsi la police Allemande et venu qui eux aussi mon fais signé un papier et pris mes coordonnés. N'ayant pas mes papiers sur moi, ils ont appelés les gendarmes qui eux on prouvés que je n'ai pas donnés de faux nom.

Il mon interdit d'aller dans tout les supermarché à ce nom, que j'aurais à parament un amende et si je ne la paie pas je risquerais davoir une interdiction du territoire Allemand! Es vrai?

Ayant, déjà commis 2 vols en Allemagne étant mineur, es que cela peut agravais les choses?

Suite à sa il mon relaché sans m'enmenais au poste de police.

Par **Domil**, le **24/08/2011** à **04:52**

Vous devez demander dans un forum juridique en Allemagne, les lois allemandes s'appliquent

Par **laurynda**, le **24/08/2011** à **14:00**

Merci Domil, mais ou puis-je trouvais un forum juridique Allemand ?

Par **Domil**, le **24/08/2011** à **14:00**

Google est ton ami